

---

### Délégation "Enjeux du développement durable"

---

17 mai 2011



#### Contribution de Jean-Pierre BRANCHEREAU

jeanpierre.branchereau@gmail.com

### Nappes phréatiques et sécheresse annoncée

À Nantes, les pluviomètres restent pratiquement à sec depuis plusieurs semaines. Depuis début mars, selon la préfecture de Loire-Atlantique, la hauteur des précipitations n'atteint que 20 mm pour une moyenne habituelle de 100 mm (et un total annuel de 820 mm) et le débit des cours d'eau évoque des situations de juin, voire de juillet.

Selon Olivier Cantat, géographe de l'Université de Caen (Ouest- France du 11 mai 2011, p. 4), la sécheresse printanière dans l'Ouest est plus précoce et plus prononcée qu'en 1976. D'ailleurs, 28 départements ont déjà pris des mesures restreignant certains usages de l'eau.

Evidemment, la variabilité du climat océanique peut encore apporter la pluie d'ici l'été. Il n'en demeure pas moins qu'un arrêté du préfet de Loire-Atlantique, en date du 29/04/11 limite certains prélèvements dans le bassin versant du lac de Grand-Lieu (Ognon, Logne, Boulogne) et dans les nappes souterraines qui lui sont associées.

Le Préfet invite par ailleurs, très légitimement, à une "très grande vigilance", au "civisme" et incite à "éviter les gaspillages".

L'agglomération nantaise n'est donc pas directement concernée par ces mesures mais elle l'est évidemment par la notion de civisme.

On ne peut donc qu'être étonné par les pratiques observées sur de nombreux chantiers de construction immobilière. Elles ont déjà été décrites dans une précédente contribution (Densification et niveaux aquifères, janvier 2010). On se contentera donc ici de quelques photographies prises sur un chantier du boulevard Jules Verne.



**Figure 1 : Situation au 1er mars 2011 (en période de déficit pluviométrique)**



**Figure 2 : Situation au 7 mars 2011 : Installation de pompage et mise à sec du chantier (baisse du niveau supérieur de la nappe). Le système de pompage court sur le fond de l'excavation**



**Figure 3 : Évacuation de l'eau dans le réseau public**

Dans le cadre de la politique de densification de Nantes métropole (ici 29 logements sur l'emplacement d'une ancienne maison individuelle) le nombre de chantiers procédant à de tels prélèvements se compte par dizaines. Peut-être est-il même de l'ordre d'une ou plusieurs centaines ? Nul ne conteste évidemment les contraintes techniques de la construction mais la situation à l'échelle de l'agglomération mérite d'être évaluée. Les lois sur l'eau (1992, 2008) et certaines directives européennes contingentent les prélèvements et imposent dans certaines situations l'obligation de comptage. Qui peut vérifier que les pompages ne dépassent pas les débits légalement autorisés ? Y a-t-il (ou non) des conséquences sur la végétation en particulier sur la croissance des arbres ?

Ces questions ont déjà été posées par certaines associations de quartier en 2000 mais, onze ans après, aucune réponse réelle n'a été apportée. Si la situation se prolonge cet été, il n'est pas exclu que les prélèvements particuliers soient interdits, dans les puits de l'agglomération, quand sur les chantiers voisins... les constructeurs continueront de pomper... un peu à la manière des Shadocks..

Le civisme demandé par le préfet suppose donc la vigilance surtout quand il y a convergence entre une politique de défense de l'environnement (densification et lutte contre l'étalement urbain) et les intérêts privés des promoteurs.